

## **RAPPORT DE PRESENTATION EN CONSEIL D'ADMINISTRATION**

### **Objet : présentation en non-valeur de créances irrécouvrables**

Dans le cadre de la poursuite du recouvrement, après recherches et démarches réglementaires réalisées par les auxiliaires de justice mandatés par l'Université, les dettes de la SAS Vegetal and Mineral Water, en situation de redressement judiciaire, n'ont pu être recouvrées.

Un certificat d'irrecouvrabilité a dès lors été produit par l'étude de Maître Templier pour un total de 42 625,44 euros le 11 mai 2018 correspondant à trois factures dans le cadre d'un contrat de recherche (factures n°210002660 pour 17 760.60 euros, n°210005974 pour 17 760.60 euros et n°210002826 pour 7 104.24 euros)

Il est donc demandé aux membres du conseil d'administration de délibérer sur l'admission en non-valeur de ces sommes, pour un total de 42 625,44 euros.